

Séance du 26 février 2016

L'an 2016 et le 26 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, Mme SEGOUIN Sabrina, MM : PASQUIER Philippe, DE CALONNE D'AVESNES Arnault, HENRY François, POISSENOT Bruno, ROCHER Guillaume, THUAU Johnny.

Absent(s) ayant donné procuration :

BOUIJOUX Claudine à M. LANDEAU Christian,

CHAUVIRE Florent à PASQUIER Philippe

LEROYER Emmanuel à THUAU Johnny

MARCHAIS Thérèse à M. ROCHER Guillaume

Excusé(s) : Mme TORTEVOIX Marie-Claude, M. MATTE Gérard

A été élu secrétaire de séance : M. ROCHER Guillaume

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2016 fait l'objet d'une remarque de M. THUAU :

Dans le cadre du recrutement d'une secrétaire de mairie en remplacement de Mme CHARPENTIER Annick, M. THUAU avait proposé de créer une commission « recrutement », proposition soutenue par M. HENRY François.

Ouverture de la séance à 19h10.

Ordre du jour :

- Contrat de maintenance des chaudières
- Vote des subventions 2016
- Rapport d'activité CCHS 2014
- Extension lotissement
- Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- Achat de : Equipement Individuel de Protection pour	163,39 € TTC
- Petits matériel divers pour un montant de	366,14 € TTC
- Groupe de sécurité chauffe-eau mairie pour	89,11 € TTC
- Remplacement du chauffe-eau école pour un montant de	494,76 € TTC
- Commande de produit d'entretien SODIPREN pour	666,56 € TTC
- Commande de plans d'intervention incendie école pour	585,14 € TTC

Objet 1 : - Contrat de maintenance des chaudières

Actuellement les chaudières des différents locaux communaux sont entretenues par des intervenants différents :

- 16 rue de la Mairie :	BUCHERON	147,28 € TTC
- 18 rue de la Mairie :	BUCHERON	118,61 € TTC
- École 15 rue de La Gare :	CHOPLIN-PASQUIER	168,00 € TTC

Soit un total de 433,89 € TTC

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de grouper ces opérations sur un contrat unique d'entretien incluant le chauffe-eau gaz de la salle polyvalente.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour un contrat d'entretien des installations.

2016/05 - Vote des subventions :

La commission Finance réunie le 05 février 2016 a étudié les demandes de subventions présentées par divers organismes.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet final d'attribution de subventions.

Le conseil municipal,

- décide d'allouer aux associations et organismes les subventions suivantes au titre de l'année 2016

Foyer coopérat. F. Grudé	520,00
Amicale pompiers Connerré	50,00
Amicale Pompiers de Tuffé	50,00
Centre formation du bâtiment CFA	40,00
Maison Familiale Bernay	20,00
Club des retraités	150,00
Centre formation Les Horizons	20,00
Comice Agricole	70,00
Coopérative Scolaire Beillé	400,00
Fédé. Dép. groupem. défense	40,00
collège G.Desnos la Ferté-bd	20,00
A.D.M.R.	25,00
Familles rurales Connerré	80,00
Croix Rouge	20,00
centre de formation des apprentis	60,00
TRANSVAP Train à thèmes	60,00
TRANSVAP Vallée de la Jousse	80,00
Grain de pollen	100,00
Don du sang	50,00
Comité des fêtes	150,00
Etoile sportive Connerré	120,00
AS Sport Hand Ball	60,00
Les petites mains	150,00
UC Montgesnoise	700,00
TOTAL compte 6574	3 035,00

Les Restos du Cœur 150,00 €

- dit que ces sommes seront inscrites au budget 2016.

2016/06 - Rapport d'activité CCHS 2014 :

VU la délibération en date du 24 septembre 2015 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise approuvant le rapport d'activité de l'année 2014

CONSIDÉRANT qu'aux termes des dispositions réglementaires, le rapport d'activité considéré doit être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune adhérente à l'E.P.C.I.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et n'émet aucune observation.

Ce rapport est consultable en mairie.

2016/07 - Extension du lotissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de PLU de la commune de BEILLÉ présenté par la CCHS aux services de la DDT a reçu un avis défavorable et devra être modifié pour une nouvelle procédure.

Après consultation des services de l'Urbanisme de la Préfecture faisant suite à une réflexion de la commission Urbanisme communale réunie en date du 18 février 2016,

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de présenter une demande de Certificat d'Urbanisme pour l'extension du lotissement de La Fabrice sur la parcelle ZD 124, propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure.
- demande que soit programmée une réunion en mairie avec M. GRELIER Président de la Communauté de Commune de l'Huisne Sarthoise et M. LANDAIS, Vice-président en charge de l'urbanisme pour expliciter le refus de la Préfecture et le devenir du projet de PLU.

- Informations :

- Recrutement pour le poste de secrétaire de mairie

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur appel à candidature en date du 12 janvier 2016 pour le remplacement de Mme CHARPENTIER au poste de secrétaire de mairie, quarante postulants se sont manifestés.

Les candidatures ont fait l'objet d'une première sélection sur des critères définis par M. Le Maire, les Adjointes et Madame la Secrétaire de mairie.

M. HENRY François fait remarquer que le « facteur humain » n'est pas pris en considération dans les critères d'évaluations alors que la Secrétaire de mairie est le premier contact du visiteur en mairie.

M. Le Maire précise que la ou le Secrétaire de mairie est chargé du suivi de la gestion des comptes de la commune et des documents administratifs, et que les facteurs essentiels à prendre en considération sont les compétences et l'expérience dans ce type de poste.

M. PASQUIER Philippe informe M. HENRY que les postulants retenus sont ensuite reçu par Le Maire, les Adjointes et Mme La Secrétaire de mairie afin d'évaluer leur personnalité.

M. HENRY François considère que, contrairement à lui, M. Le Maire n'est pas compétent pour effectuer ce recrutement.

M. Le Maire affirme que travaillant quotidiennement avec la secrétaire de mairie, et en tant qu'autorité territoriale il est apte à juger des compétences recherchées et diriger la procédure de recrutement.

M. DE CALONNE Arnault affirme que, de par son expérience de Directeur GDF SUEZ et au vu de l'analyse des candidatures réalisée, la procédure de sélection est très pertinente.

M. THUAU Johnny renouvelle sa proposition de créer une commission « recrutement ».

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le souhaitant de rencontrer les postulants retenus lors d'un entretien commun programmé avec le représentant du Centre de Gestion.

- Aménagement de vestiaires en Mairie :

Le projet fait actuellement l'objet d'une consultation restreinte d'entreprises. Les entreprises LEDRU, PAINEAU, ROUBY seront contactées.

- Création d'un site internet BEILLÉ :

M. Le Maire informe le Conseil que la création du site Internet sera réalisée par M. Rémy KAJACK informaticien sous contrat Pôle-Emploi.

- Bulletin :

Le bulletin annuel en cours d'élaboration doit être distribué au plus tard le samedi 26 mars 2016. Le peu de participation aux réunions de la commission information fait craindre un retard de parution. Toute aide sera bienvenue.

M. THUAU Johnny nous informe qu'il ne participera plus aux commissions « Information » au motif que le travail effectué par ses soins pour le bulletin annuel 2015 avait été modifié.

- Décoration de Noël :

Les nouvelles décorations lumineuses de Noël présentent des défauts de fonctionnement. L'entreprise DÉCOLUM doit assurer le remplacement des guirlandes défectueuses mais tarde à réagir.

Si le Conseil envisage de réinvestir dans de nouvelles décoration en 2016 il est proposé de lancer une nouvelle consultation dont DECOLUM serai écarté.

M. THUAU Johnny propose de contacter d'autres mairies pour regrouper les commandes d'illuminations.

- Travaux de réhabilitation du bâtiment social sis 04 rue de la Mairie :

L'entreprise VALLIENE terminera les travaux de réfection de toiture début semaine 09.

Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures seront réalisés par l'entreprise PASQUIER à partir du 10 mars 2016.

2016/08 - Maison de santé pluridisciplinaire de LOMBRON :

La commune de LOMBRON ayant présenté des demandes de subventions auprès de divers organismes pour la réalisation des travaux de sa maison de santé a reçu un avis défavorable, le projet n'étant pas soutenu par un ensemble de communes.

La commune de LOMBRON propose aux communes proches d'établir une convention de services avec les communes intéressées moyennant un investissement financier symbolique.

Le Conseil ayant apporté son soutien moral à ce projet par délibération 2015/46 du 09 octobre 2015, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer financièrement à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à la demande de soutien financier pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire de LOMBRON
- demande un engagement d'accueil des habitants de BEILLÉ à la maison de santé de LOMBRON.
- demande que soit établie une convention de participation entre la commune de LOMBRON et la commune de BEILLÉ avant de définir le montant du soutien financier.
- propose une rencontre avec les élus de LOMBRON pour présentation du projet.

2016/09 - Création de circuits Cyclotourisme :

M. PASQUIER Philippe informe le Conseil de la mise en place d'un circuit Cyclotourisme par le Pays du Perche Sarthois traversant le territoire de la commune et nécessitant la mise en place d'un jalonnement d'itinéraire.

Le conseil municipal,

- adopte le principe du projet des boucles vélo secondaires,
- autorise le passage des boucles vélo secondaires sur le domaine public routier communal conformément aux cartes jointes,
- autorise le Pays du Perche Sarthois ou toute personne mandatée par celui-ci à intervenir sur le domaine public routier communal afin d'y implanter le jalonnement directionnel conformément au tableau des relevés des besoins en signalétique joint. A ce titre, le Pays du Perche Sarthois est exonéré de la demande de permission de voirie auprès de la commune.

Questions diverses:

M. THUAU Johnny propose l'achat et la mise en place de matériel sportif extérieur pour les jeunes tel que buts de foot ou paniers de basket et présente des modèles d'équipement sportif. L'emplacement idéal et le type de matériel sera étudié par la commission Travaux.

M. Le Maire commente aux membres du conseil sa rencontre avec Monseigneur LE SAUX Évêque du Mans lors d'une réunion provoquée par le Diocèse, en compagnie de l'Abbé CAMARRA et des maires de la paroisse. Cette réunion avait pour but d'échanger sur le ressenti des élus vis-à-vis de l'état d'esprit des habitants.

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. MATTE Gérard du 15 février 2016 avisant le Maire et le Conseil de sa démission du poste de deuxième adjoint qu'il occupe depuis le 04 avril 2014 au sein du conseil municipal, et ce pour des raisons de santé.

Le conseil prend acte de cette demande.

M. Le Maire précise aux membres du conseil que les remarques ou critiques émises par les membres du Conseil municipal sur le fonctionnement de la mairie doivent être présentées en réunion de conseil et non par courriels pour être prises en considération. Ce serait une attitude franche, honnête et responsable.

Prochaine réunion le lundi 21 mars 2016

Clôture de séance à 21h30

Élus

Émargement

M. LANDEAU Christian, Maire

M. PASQUIER Philippe, 1^{er} adjoint

M. MATTE Gérard, 2^{ème} adjoint

excusé

Mme TORTEVOIX Marie-Claude, 3^{ème} adjointe

excusée

Mme BOUIJOUX Claudine, Conseillère municipale

a donné procuration à M. LANDEAU

M. CHAUVIRÉ Florent, Conseiller municipal

a donné procuration à M. PASQUIER

M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault, Conseiller municipal

M. HENRY François, Conseiller municipal

M. LEROYER Emmanuel, Conseiller municipal

a donné procuration à M. THUAU

Mme MARCHAIS Thérèse, Conseillère municipale

a donné procuration à M. ROCHER

M. POISSENOT Bruno, Conseiller municipal

M. ROCHER Guillaume, Conseiller municipal

Mme SEGOUIN Sabrina, Conseillère municipale

M. THUAU Johnny, Conseiller municipal
